



Feuillet 2026 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	08/10/2026
Envoyé en préfecture le	08/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN

Olga, BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAIS Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

102-2026 : ATTRIBUTION DU MARCHE : Exécution de service public de transport à la demande (TAD) sur le territoire de la CC Vézère Monédières Millesources.

La Région, AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS, a notamment la charge de l'organisation des services publics de transport routiers non-urbains, réguliers et à la demande, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves et étudiants handicapés vers les établissements scolaires. Elle se réserve la possibilité d'effectuer une délégation de compétence à une autorité organisatrice de second rang, dans le cadre d'une convention le cas échéant.

Dans ce cadre, la Région, AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS, a délégué par une convention de délégation la compétence « transport à la demande » à des « autorités organisatrices de second rang » dites AO2, représentée ici par la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources, ci-après dénommée CCV2M.

La CCV2M détermine :

Les points de destination, points d'arrêts le cas échéant, jours de fonctionnement et horaires ;

Les règles de qualité de service et du matériel roulant ;

La tarification applicable sur les services ;

Les équipements d'identification et de confort du réseau et les modalités d'informations des usagers.

Ce marché prenant fin, il convenait de relancer une consultation.

Suite à l'avis de la Commission d'Ouverture des Plis s'étant tenue le 5 octobre 2026 à 16h30.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix, 0 contre, 0 abstention :

- D'ATTRIBUER le marché « Exécution de service public de transport à la demande » à l'entreprise Transdev
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché

Fait à Treignac, le 07/10/2026

Le Président, Philippe JENTY

